

Comment pourrai-je publier en OA sans accords Read & Publish ?

La publication en Open Access ne se limite pas aux accords *Read & Publish*. Il existe aujourd'hui une multiplicité de voies Open Access, reconnues par l'Unil et par les principaux bailleurs de fonds, permettant de continuer à rendre les résultats de la recherche librement accessibles.

On distingue notamment :

- La voie verte (dépôt et partage dans IRIS) ;
- La voie Gold (publication dans des revues entièrement en Open Access, avec paiement d'APC) ;
- La voie Diamant (revues Open Access sans frais de publication pour les auteur·es).

À l'instar de la composante « Read », les modalités de la composante « Publish » après la sortie des accords Read & Publish ne sont pas encore arrêtées. Elles dépendront des éditeurs, des cadres contractuels et des décisions prises au niveau institutionnel et national.

Des informations plus précises seront communiquées progressivement, au fur et à mesure de [l'avancement des analyses et des négociations et seront consultables dans ce wiki](#).

Dans l'intervalle, les chercheur·es sont invité·es à privilégier les voies Open Access reconnues, en particulier la voie verte, et à s'appuyer sur l'accompagnement proposé par le service de soutien à la publication de l'Unil (open.access@unil.ch) et du CHUV/Unisanté (open.access@chuv.ch).

Est-ce que la voie verte suffit ?

Oui, la voie verte est une voie Open Access légitime, tant pour l'Unil, que pour de nombreux bailleurs, sous conditions.

Le FNS autorise la deuxième publication dans des bases de données institutionnelles (IRIS) ou générales (arxiv.org, PubMed, Europe PMC ou Zenodo) pour :

- Les articles initialement publiés en accès fermé, à condition que l'accès à la publication soit possible sans embargo. Si l'article est issu d'un projet soumis au FNS avant le 1er janvier 2023, un embargo de six mois est toutefois autorisé.

- Les manuscrits finaux, c'est-à-dire la dernière version de l'article intégrant toutes les modifications demandées par les pairs, mais avant la mise en page par l'éditeur. Cette version doit être diffusée sous licence CC-BY.

Il est important de préciser que l'archivage sur des pages personnelles ou sur des réseaux sociaux académiques (tels que ResearchGate ou Academia) ne garantit ni un archivage pérenne, ni un accès sans compte, ni une bonne visibilité. Ce type d'archivage n'est donc pas considéré comme de l'Open Access.

Révision #7

Créé 2026-01-13 12:48:40 UTC par Rocio Micaela Crespo Quesada

Mis à jour 2026-05-29 15:47:27 UTC par Rocio Micaela Crespo Quesada